

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la **séance ordinaire du Conseil** de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du Conseil situé au 1216 rue Principale, ce sixième jour de novembre 2019 (06/11/2019) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Guy Dessureault Marlène Doucet Lucie Geoffrion
Micheline Demers Gaétan Beauchesne
Sont absents : Robert Tessier, Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Guy Dessureault, maire. Sylvie Genois, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Résolution 2019-11-158 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Marlène Doucet et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2019.
4. Présentation des comptes.
5. Liste des personnes endettées pour taxes.
6. TECQ 2014-2018.
7. Lunette de sécurité pour l'employé des travaux publics.
8. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment –Permis.
9. Mandater avocat pour Hébergement de la Montagne.
10. Registraire des entreprises- Déclaration annuelle OTJ.
11. Achat ampèremètre.
12. Varia
 - a. Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires.
13. Période de questions.
14. Levée de l'assemblée.

-Adoptée-

Résolution 2019-11-159 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2019

Il est proposé par Lucie Geoffrion appuyé par Marlène Doucet et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2019 tel que rédigé.

-Adoptée-

Résolution 2019-11-160 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2019 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Micheline Demers appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu que des comptes au montant 69 063.32 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 69 063.62 \$ sont disponible en date du

06 novembre 2019.
Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2019-11-161 Liste des personnes endettées pour taxes

ATTENDU la liste déposée au conseil municipal des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales incluant les intérêts et pénalités au 31 octobre 2019.

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Marlène Doucet
et résolu d'approuver l'état des taxes impayées.
-Adoptée-

Résolution 2019-11-162 TECQ 2014-2018

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Geoffrion appuyé par Gaétan Beauchesne et il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

-Adoptée-

Résolution 2019-11-163 Lunette de sécurité pour l'employé des travaux publics

ATTENDU que l'employeur doit fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements individuels de protection.

Il est proposé par Micheline Demers
appuyé par Gaétan Beauchesne
et résolu d'autoriser la dépense pour l'achat de lunette de sécurité à
Michel Lapointe, employé aux travaux publics.

-Adoptée-

Résolution 2019-11-164 Rapport de l'inspecteur en environnement et
bâtiment – Inspecteur

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur en environnement
et bâtiment pour le mois de octobre 2019.

-Adoptée-

Résolution 2019-11-165 Mandater avocat pour Hébergement de la
Montagne

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- mandater la firme d'avocats Tremblay, Bois, Migneault pour le dossier de l'Hébergement de la Montagne;
- autoriser l'avocat (e) désigné (e) à se rendre sur les lieux de l'Hébergement de la Montagne afin de constater les travaux effectués sans demande de permis ou de certificat d'autorisation.

-Adoptée-

Résolution 2019-11-166 Registraire des entreprises – Déclaration
annuelle OTJ

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'autoriser le paiement de 35 \$ pour la déclaration annuelle de
l'Organisation des terrains de jeux et de loisirs de St-Roch-de-Mékinac
(OTJ).

-Adoptée-

Résolution 2019-11-167 Achat ampèremètre

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Micheline Demers
et résolu d'autoriser la dépense pour l'achat d'un ampèremètre au coût de
270 \$.

-Adoptée-

Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Guy Dessureault, Marlène Doucet, Micheline Demers et Gaétan
Beauchesne

La levée de l'assemblée est proposée par Marlène Doucet, appuyé par
Micheline Demers. Il est 19 heures 21.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal
équival à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal »